



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 mars 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LEBRIAND - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - M. AUBRY - T. DIAWARA - L. HERGAUX - S. GIBERT – S. GAUBIER - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI

Absents excusés représentés : 9

S. LAATIRISS représenté par F. NDOMBELE – A. QUAROUAGH représenté par C. TAWAB KEBAY – Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - Y. ITOUA représentée par M. AUBRY - M. RAMI représentée par E. ETE - I. GRENOUILLAT représentée par C. VAZQUEZ – G. BAGAVANE représenté par T. DIAWARA – C. MABANZA représentée par S. BELLAHMER - A. LAMOTTE représentée par K. OUKBI

Absents : 3

C. RENKLICAY - S. BENDIAB – M' PIANA

Délibération n° DEL-2017- 0023 : Compte de gestion 2016 - Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20, l'article L2311-1 et l'article L2335-2,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2016,

Vu le compte administratif 2016 - Budget Locaux Commerciaux présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 23 mars 2017

Délibère, et,



Arrête le compte de gestion 2016 dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	0,00 €	1 265 917,45 €	1 265 917,45 €
DEPENSES	0,00 €	1 305 677,60€	1 305 677,60€
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00 €	- 39 760,15 €	- 39 760,15 €
REPORT A NOUVEAU N-1	14 562,67 €	248 533,12 €	263 095,79 €
RESULTATS DE CLOTURE 2016	14 562,67 €	208 772,97 €	223 335,64 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2016 - Budget Locaux Commerciaux.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à la majorité

Pour : 26

Abstention : 3 (S.GAUBIER – S.GIBERT – D. DIARRA)

Ne participent pas au vote : 3 (K. OUKBI – A. LAMOTTE- G. BINOIS)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

05/06/2017

Transmis en Préfecture le : 05/04/2017